

## **DELIBERATION CA120-2016**

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 18 novembre 2016.

Objet de la délibération : Référentiel enseignants et enseignants-chercheurs 2016-2017

Le conseil d'administration réuni le 24 novembre 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le référentiel enseignants et enseignants-chercheurs 2016-2017 est approuvé.

La décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Fait à Angers, le 30 novembre 2016

**Christian ROBLÉDO** Président de <del>l'Université</del> d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 6 décembre 2016 / mise en ligne : 6 décembre 2016

## REFERENTIEL DES EQUIVALENCES HORAIRES DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES			
Description des activités à prendre en compte (extrait de l'arrêté du 31 juillet 2009)	FONCTIONS	H ETD maximum	Financement
I 1	Innovation pédagogique	maximum	
Elaboration et mise en ligne d'un module (UE ou EC) d'enseignement ou de formation, sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants, nécessite un accord préalable de la composante.	Mise en place d'une formation à distance avec ses modules	50 à 150 1 seule fois	composante
	Responsabilité, animation, mise à jour pédagogique d'un module de formation à distance	12x30/nbre étudiants	composante
	Création d'une action spécifique de FCTLV (hors adaptation formation initiale)	5 à 50 selon volume de formation	budget propre
Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes.	Mise en place d'une formation par alternance, lancement ; différents ajustements maquette	12 - 1 seule fois	composante
Enseignant tuteur  Sous responsabilité du Directeur de composante hors service statutaire, concerne les ATER, moniteurs, chargés de cours/TD/TP pour contenus de formation, validation/évaluation, retour d'expérience	Accompagnement pédagogique des enseignants contractuels	12	composante
II Activités d'encadrement d'étudiants en form	ation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE		
Validé par fiche assurant la traçabilité des entretiens	Responsable de tuteurs d'accompagnement (5 minimum)	15	composante
	Enseignant référent (20 étudiants de 1ère année)	6	composante
Suivi de stages (suivi étudiant et maître de stage, suivi et rapport) donnant lieu à rapport de stage, fiche de suivi de stage après visite, soutenance de stage, jurys de soutenance	Suivi de stage - formation initiale - selon formation et niveau - licence, master pro	5	composante
	Suivi de stage - formation en alternance - selon formation	12	composante
	Suivi de stage - DU - alignement suivant formation et niveau  Projet tutoré (3 à 5 étudiants) - formation initiale	8	budget propre
Encadrement de projets tutorés, de fin d'études et d'apprentissage.	Projet tutore (3 à 5 étudiants) - formation initiale  Projet tutoré (3 à 5 étudiants) - formation en alternance	7	composante
	Projet tutoré (3 à 5 étudiants) – commande d'entreprise (avec validation d'un EC)	15	composante
Encadrement de mémoires et thèses d'exercice (après validation finale), jurys de soutenance	recherche niveau Master ou Doctorat	4	composante
VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys.	Suivi VAE de l'enseignant référent	4 par dossier	composante
	e structures ou de missions pédagogiques	soutenu	
Responsabilité de département, filière, diplôme, parcours, certification, de la coordination des stages.	Assesseur, vice-doyen ou directeur-adjoint (ISTIA, IUT,)	48	composante
	Responsable de Département	46 36 à 40	composante
	Responsable année L et M, diplôme, Directeur des études	36	composante
	Responsable stages hospitaliers	21	composante
	Responsable d'une formation CU ou DU		budget propre
	Responsable DAEU : alignement sur formation L		budget propre
	Pilotage Actions de formation continue (contenu pédagogique, organisation)	5 à 15	budget propre
	Directeur des études de l'IUT	24 (+ 6 par groupe)	composante
Responsabilité de la mobilité internationale.	Responsable Relations Internationales de composante	24	composante
Pilotage de projets pédagogiques internationaux.	Responsable projet international (création ), diplôme international	21	composante
	Porteur de projet Erasmus Mundus-Tempus (création)	16	composante
Participation au jury et au comité pédagogique d'une formation en convention (déplacement dans ses locaux)	Jury	1h/session	composante
	Salons, journées portes-ouvertes	1h/ demi-journée	composante
Responsabilité d'une mission pédagogique particulière en composante : collecte de la taxe, insertion professionnelle, formation continue, C2i, Certification langues, etc)	Charge de mission en composante, responsabilité en composante	8 à 40	composante
ANIMATION, ENCADRE	EMENT ou valorisation de la recherche		
Description des activités à prendre en compte	FONCTIONS	H ETD maximum	Financement
I. — Activités de dir	ection de structures		
Direction d'une unité de recherche	Direction d'une UR dont le nombre de personnels titulaires est inférieur à 20	EA = 19 UMR = 24	composante
	Direction d'une UR dont le nombre de personnels titulaires est égal ou supérieur à 20 : bonification par tranche de 10 personnels titulaires supplémentaires	EA = 4 UMR = 6	composante
	Responsable de site d'une UR sous cotutelle UA dont le nombre personnels titulaires est inférieur à 20	EA = 12 UMR = 12	composante
	Responsable de site d'une UR sous cotutelle UA dont le nombre de personnels titulaires est égal ou supérieur à 20 : bonification par tranche de 10 personnels titulaires supplémentaires	EA = 4 UMR = 6	composante
	Direction d'une SFR ( à partager entre directeur.rice et adjoint.e)	48	composante
II. — Activités de l'exploitation	ou de la gestion d'un équipement scientifique		
Responsabilité scientifique d'une PTF labellisée (BGO, Ibisa, TGIR,).	Exploitation ou gestion d'une plateforme technologique ou grand équipement	12	composante
III. — Activité d'	animation de projet scientifique		
Coordination scientifique de projets de recherche européens	Porteur de projets européens H2020	maximum 48 soit 24h lors de la phase de rédaction du projet et 24h ensuite si projet financé	UA recherche
Coordination scientifique de projets de recherche statégiques pour l'établissement		maximum 48 sur demande motivée après avis du bureau de la commission recherche	UA recherche